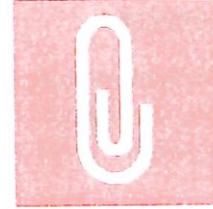
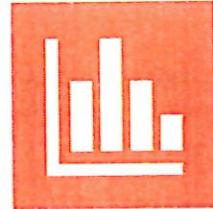


2021

Conseil Municipal

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
VILLE DE MARLY



Introduction

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) précise tant le contenu du Rapport d'orientation budgétaire qui doit faire l'objet d'un débat, que les conditions de sa diffusion.

Un contenu précisé par le CGCT

L'article L2312-1 du CGCT prévoit la présentation :

- des engagements pluriannuels envisagés
- de la structure et la gestion de la dette.

- de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

L'article D2312-3 précise : « Le rapport (...) comporte les informations suivantes :

-Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

- les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

-La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

-des informations relatives :

1° à la structure des effectifs ;

2° aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaire, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° à la durée effective du travail dans la commune.

Une large diffusion

L'article D2312-3 indique que « Le rapport (...) est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Les articles L2313-1 et R2313-8 précisent enfin, « (...) le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice (...), la note explicative de synthèse annexée au budget primitif (...), sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe,

après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

« Cette mise en ligne intervient dans un délai d'un mois à compter de l'adoption, par le conseil municipal, des délibérations auxquelles ces documents se rapportent. »

Enfin, le présent rapport intègre tant dans son contenu formel que dans les orientations proposées, les conclusions du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), rendues sur les exercices 2014-2019 par délibération du 28 août 2019. La CRC présentait 5 rappels au droit, et 3 recommandations de performance dans son tableau de synthèse.

Ainsi, pour la deuxième année consécutive, le tableau de la dette tient bien compte de l'emprunt contracté au titre du Partenariat Public Privé relatif à l'éclairage public.

Un contexte national et local incertain

I/ Une conjoncture nationale marquée par les incertitudes de la crise sanitaire

II/ Un contexte local qui incite à la prudence

Une section de fonctionnement à maîtriser

I / Confirmer l'inversion de l'évolution des dépenses

II/ Des recettes de fonctionnement toujours très contraintes

Une section d'investissement à dynamiser au service d'un projet

I/ Conforter et varier le financement des investissements

II/ Initier la trajectoire d'investissement du mandat

Un contexte national et local incertain

1 Une conjoncture nationale marquée par les incertitudes de la crise sanitaire¹

Au niveau de la zone euro, en 2020, après une chute du PIB, due aux restrictions et confinements instaurés, l'activité a fortement rebondi à l'été. Elle est néanmoins restée en retrait de plus de 4% par rapport à fin 2019 ; les pays les plus touristiques, dont la France, ont souffert davantage que ceux dotés de forts secteurs manufacturiers (Allemagne). La deuxième vague de l'épidémie va contracter l'activité malgré l'action budgétaire des gouvernements. Au cours de l'été, les Etats se sont accordés sur un plan de relance de 750 milliards d'euros en prêts et subventions en plus du programme SURE (100 Mds €) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée. De son côté, la BCE a réagi rapidement : après avoir augmenté son programme d'achats d'actifs, de 120 mds €, elle a créé le programme PEPP (pandemic emergency purchase programme) porté à 1350 mds € début juin. Elle a maintenu une politique monétaire très accommodante, ce qui se traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant le financement de plans de relance par déficit public. Dans ce contexte d'incertitudes, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ -8% en 2020, et à -10,3% pour la France, avant de rebondir en 2021.

Il en est résulté en France une destruction massive d'emplois. Au troisième trimestre 2020, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 pour atteindre 2,7 millions tandis que le taux de chômage (au sens BIT) s'élevait à 9%. Le dispositif d'activité partielle, dont le coût est estimé à 31 mds € pour 2020, et 6,6 mds pour 2021, ne permettra pas de limiter assez le taux de chômage, qui devrait culminer au-dessus de 11% d'ici mi 2021. Le vaste ensemble de mesures d'urgences dont le coût est estimé à 470 mds €, a été complété par un plan de relance sur 2021 2022 de 100 mds €, comprenant 3 axes : écologie, compétitivité, cohésion.

L'inflation qui est tombée en septembre 2020 à son plus bas niveau depuis mai 2016 a évolué dans un contexte de baisse de la demande globale et de chute du prix du pétrole. L'inflation est de 0,5 % en moyenne en 2020 et reste à 0,6% en 2021. Le déficit public est de l'ordre de 11,3% du PIB en 2020 tandis que la dette publique s'élève à 119,8% du PIB selon le 4^{ème} projet de loi de finances (PFLR). Les experts anticipent une évolution très mesurée des taux d'intérêt.

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités sont en baisse dans le PLF 2021 de 116 mds € à 104,4 mds €. Cette diminution est liée à la suppression des dégrèvements de TH, le bloc communal étant compensé par de nouvelles ressources. Les concours financiers de l'Etat sont en hausse, de 49,1 mds € à 51,9 mds €. Pour 90% du montant, il s'agit de la Dotation générale de décentralisation (DGD), de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), de la Dotation globale d'équipement(DGE). La DGF devrait être stable à 26,756 mds €.

Le PLF 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public local, qui est, avec 55% des investissements, le grand investisseur public. L'enjeu assigné aux collectivités est de favoriser la reprise économique par l'investissement autour de l'équilibre et de l'attractivité des territoires et autour des grands thèmes de transition énergétique et écologique, des nouvelles mobilités, de la santé et du sport, autant de sujets promus par le programme d'investissement de la ville de Marly.

¹ Eléments issus d'un dossier produit en novembre 2020 par la Caisse d'Epargne, « support à la préparation de votre DOB ».

II Un contexte local qui incite à la prudence...

Des données relatives à la population de nature à limiter les ressources de la ville(Sources: <https://www.insee.fr>, dossiers complets et comparatif des territoires (France, Nord, Marly). Chiffres 2017).

	POPULATION			
	1975	1990	2007	2017
MARLY	15 390	12 081	11 883	11 855
DEPARTEMENT NORD	2 511 478	2 531 855	2 564 950	2 604 361
FRANCE	53 764 064	58 040 659	63 600 690	66 524 339

Le chiffre de 11 855 correspond à la population municipale de 2020 estimée sur le recensement 2017 ; sur les notifications annuelles de l'insee, la population de Marly a évolué ainsi :

	POPULATION INSEE DE MARLY	
	Population totale dont les comptés à part	Population municipale sans les comptés à part
2014	11 737	
2015	11 537	
2016	11 413	
2017	11 576	
2018	11 694	11 590
2019	11 591	11 495
2020	11 977	11 855
2021	12 188	12 074

	REVENUS PAUVRETÉ 2017		
	MARLY	DEPARTEMENT DU NORD	FRANCE
Nombre de ménages fiscaux en 2017	4 959	1 047 368	NR
Part des ménages fiscaux imposés en 2017, en %	40	45,6	NR
Médiane du revenu disponible par unité	18 100	19 490	20 820
Taux de pauvreté en 2017, en %	21	18,8	14,1

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). Ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Ces chiffres peuvent être complétés par ceux de la DGFIP 2019 : 66,7 % de foyers non imposés à Marly (62,9% au niveau départemental/ 56,9% au niveau national). Revenu fiscal moyen par foyer : 20 289€ à Marly, 23 440€ au niveau départemental, 26 310€ au niveau national.

	EVOLUTION DE LA STRUCTURE D'AGE					
	MARLY		DEPARTEMENT NORD		FRANCE	
Part en % des habitants de	2007	2017	2007	2017	2007	2017
moins de 30 ans	40,5	37,2	41,8	39,7	37,5	35,7
de 30 à 60 ans	38,6	36,1	40	38,2	41,1	38,7
plus de 60 ans	21	26,6	18,2	22,1	21,5	25,2

La population de Marly a donc fortement baissé de 1975 à 1990, puis plus lentement. La part des ménages imposés est plus faible que dans l'ensemble du département, alors que le taux de pauvreté y est plus élevé. Le vieillissement de la population constaté au niveau national y est un peu plus rapide. Ces éléments démographiques, sauf à être inversés, incitent à la prudence financière : ils se traduiront par une baisse de recettes fiscales, quand bien même la taxe foncière est devenue le dernier impôt ménage de la Ville. La baisse de population est de nature à réduire les dotations d'Etat. Toutefois, les derniers chiffres du recensement laissent espérer un retournement de la courbe relative à la population Marlysienne. La politique municipale de développement du logement doit permettre de poursuivre et favoriser cette tendance positive.

Une section de fonctionnement à maîtriser...

I. Confirmer l'inversion de l'évolution des dépenses de fonctionnement

→ Des dépenses de fonctionnement en augmentation régulière jusqu'en 2019

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) se situent à un niveau plus élevé que la moyenne de la strate, et ont été en augmentation régulière jusqu'en 2019 ; les effets conjugués de la crise sanitaire et les efforts de gestion à partir du deuxième semestre 2020 ont permis une contraction de ces dépenses, d'environ 6% . L'année 2021 encore marquée par la crise sanitaire et la trajectoire financière retenue devrait confirmer cette baisse. Au BP 2020, 14,23 millions d'euros avaient été inscrits. Le total des dépenses réelles de fonctionnement au BP 2021 devrait s'établir à 13,7millions.

	DRF/POPULATION		
	Valeur	Moyenne nat strate	Différence
2014	1 087 €	1 103 €	- 16 €
2017	1 169 €	1 135 €	34 €
2018	1 171 €	1 107 €	64 €
2019	1 196 €	1 095 €	101 €
estimation 2020	1 088 €	1 087 €	1 €

Source : Ratio 1 des comptes administratifs : DRF/Population

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
		évolution en % avec N-1
CA 2014	12 768 703,00 €	
CA 2017	13 537 234,00 €	
CA 2018	13 703 794,00 €	1,23
CA 2019	13 869 095,00 €	1,21
estimation 2020	13 029 539,00 €	- 6,05
CA 2019/CA2014		8,62%

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 8,62% de 2014 à 2019 quand l'inflation sur la période était de : 0 % en 2015, 0,2 % en 2016, 1% en 2017, 1,8% en 2018 et 1,1 en 2019 selon l'INSEE. Suivant les modèles, l'inflation de 2014 à 2019 est estimée entre 3,8 et 4,1%.

En 2020, ces dépenses réelles de fonctionnement baissent de 6% par rapport à l'année antérieure. Depuis 2014, La précédente et unique baisse datait de 2016, elle était de 0,44% selon les comptes administratifs.

	EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE							
	CA 2014	CA2017	CA2018	2018/2017 en taux	CA 2019	2019/2018 en taux	estim 2020	2020/2019 en taux
011 Charges à caractère général	3 584 504 €	3 639 066 €	3 665 615 €	0,73%	3 776 288 €	3,02%	3 301 816 €	-12,56%
012 Charges de personnel	7 975 025 €	8 604 030 €	8 811 103 €	2,41%	8 888 521 €	0,88%	8 856 889 €	-0,36%
014 atténuation de produits	- €							
65 autres charges	728 025 €	721 833 €	771 742 €	6,91%	791 847 €	2,61%	534 273 €	-32,53%
66 charges financières	399 720 €	532 366 €	379 763 €	-28,67%	364 583 €	-4,00%	326 489 €	-10,45%
67 charges exceptionnelles	81 426 €	39 936 €	75 568 €	89,22%	47 855 €	-36,67%	10 069 €	-78,96%
68 dotations aux provisions	- €	- €	- €		- €			
Total des dépenses réelles	12 768 700 €	13 537 231 €	13 703 791 €	1,23%	13 869 094 €	1,21%	13 029 536 €	-6,05%

Les deux confinements de 2020 ont engendré une contraction de la dépense, alors que les charges de personnel ont connu une légère inflexion. L'effort sur les dépenses de personnel sera poursuivi en 2021.

→ Des charges à caractère général en augmentation sensible en 2019

Ces charges passent de 3 665 000 euros en 2018 à 3 776 000 euros en 2019 ; La ligne maintenance a également augmenté de 46 000 euros en 2019 et poursuit sa progression en 2020, au-delà des prévisions budgétaires.

Les dépenses les plus importantes sur ce chapitre 011 charges à caractère général étaient :

PRINCIPALES CHARGES A CARACTERE GENERAL 011			
articles	libellés	2019	estimation 2020
611	contrat de prestations	590 976 €	530 738 €
61521	Terrains	455 868 €	409 690 €
6042	achat de prestations de service	390 734 €	285 852 €
60612	énergie électricité	380 741 €	370 281 €
6156	Maintenance	294 894 €	320 407 €
60613	chauffage urbain	247 826 €	126 211 €
60628	autres fournitures non stockées	159 142 €	101 358 €
6232	fêtes et cérémonies	134 305 €	84 680 €
60632	fournitures de petit équipement	131 680 €	55 616 €
615221	Bâtiments publics	107 434 €	86 398 €

En 2020, 3,91 millions d'euros ont été inscrits sur ce chapitre 011. Pour le BP 2021, il est prévu d'inscrire des crédits à hauteur de 3,67 millions d'euros.

→ Des charges de personnel en augmentation nette en 2018 et maintenues à un niveau élevé ensuite

Elles passent de 8 600 000 euros en 2017 à 8 800 000 euros en 2018 ;

L'article 64 131 rémunération est en augmentation de 218 000 euros, soit une augmentation de plus de 18% ; sur cet article sont imputées les rémunérations des agents non titulaires.

En 2020, le poste de charges de personnel est stabilisé. Avant 2020, les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à celles de la strate nationale, et la part des dépenses de personnel est plus forte que celle de la strate.

	PART EN % DES DEP DE PERSONNEL /DRF		
	Valeur	Moyenne nat strate	Différence
2014	62,46	56,60	5,86
2017	63,55	58,30	5,25
2018	64,30	58,80	5,50
2019	64,08	59,50	4,58
Estimation 2020	68,00	59,40	8,60

Source : Ratio 7 des comptes administratifs : DRF/Population

	EMPLOIS PERMANENTS POURVUS PAR FILIERE EN EMPLOI TEMPS PLEIN (ETP)											
	TOTAL	Dont non titulaires emplois permanents sur TOTAL	emploi fonctionnel et coll cab	administratifs	techniques	sociale	médico sociale	sportive	culturelle	animation	police municipale	autres
2014	211,86	10,73	0	44,47	117,14	7,5	3,8	3	8,71	21,96	5	0,28
2017	200,31	5,23	1	41,02	107,59	8,5	4,8	3	6,93	21,47	5	1
2018	192,64	5,18	2	39,17	95,52	8,6	4,6	3	6,89	26,86	5	1
2019	190,8	5,33	2	40	91,76	10,8	4,6	3	7,48	24,16	6	1
2020	195,24	6,33	3	42,4	90,56	11,8	4,8	3	7,18	26,5	5	1

Source : CA annexe état du personnel au 31/12/N

NOMBRE DE POSTES DE CONTRACTUELS PERMANENTS ET NON PERMANENTS¹

	TOTAL	A	B	C	
2014	10	0	0		10
2017	77	3	15		59
2018	95	2	12		81
2019	91	2	10		79
2020	77	4	10		63

Source : CA annexe état du personnel au 31/12/N (données totales corrigées)

Le croisement de ces deux derniers tableaux montre qu'entre 2017 et 2018 le nombre d'emplois titulaires a baissé de 8 ETP, et ne peut expliquer l'augmentation de la charge salariale. En revanche, le nombre de contractuels est passé de 77 à 95, soit 18 postes en plus. 2020 marque un retour aux effectifs contractuels de 2017.

Pour que la part des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement se rapproche de la moyenne nationale, une baisse de 600 à 700 000 euros des dépenses de personnel devrait être constatée, soit une baisse de 6 à 7 % de la masse salariale. Bien entendu il ne s'agit pas d'améliorer ce ratio DP/ DRF en transformant seulement ces dépenses de personnel en prestations de service qui augmenteraient, globalement, les dépenses de fonctionnement. L'effet d'une baisse de la masse salariale n'est recherché que si, par ailleurs, les charges de caractère général sont contenues également.

La réorganisation de l'entretien des bâtiments et celle des cantines doit y contribuer. Les lignes directrices de gestion présentées au CT du 17 décembre 2020 visent non à multiplier les contractuels, ou à profiter massivement d'un effet d'aubaine des contrats aidés, mais à favoriser la polyvalence, la professionnalisation d'agents titulaires moins nombreux mais bénéficiant d'évolutions de carrière, tout en favorisant par ailleurs l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. La Chambre régionale des comptes a calculé que l'absentéisme sur une année représentait 52 emplois temps plein, à partir des chiffres 2018, soit un taux d'absentéisme de 20 %, deux fois plus important que celui du bloc communal.² Elle estimait en annexe 7 de son rapport provisoire le surcoût budgétaire de cet absentéisme à plus 1,7 millions d'euros.

Au BP 2020, 9,03 millions d'euros avaient été prévus sur les charges de personnel. Pour le BP 2021, il est prévu un crédit de 8,89 millions d'euros. Or, l'application d'un Glissement Vieillesse Technicité au taux moyen de 1,5% devrait aboutir à une inscription de 9,17 millions d'euros, soit 280 000 euros de plus que le BP retenu.

Une forte évolution du poste « autres charges »

De 2017 à 2019 le poste « autres charges » est en effet passé de 721 000 euros à 791 000 euros. La ligne des subventions passe elle de 205 000 à 245 000 euros pour le CCAS. L'augmentation du soutien au Centre social explique également, à lui seul, 38 000 € de hausse.

Pour ce chapitre 65, la dépense prévue sera portée à 1 millions d'euros, pour couvrir les besoins des Centres sociaux, du Centre Communal d'action social, et pour soutenir l'Ageval.

(Les charges financières (chapitre 66) seront présentées avec l'analyse de la dette)

² Rapport de la Chambre régionale des Comptes, Commune de Marly, exercices 2014 et suivants, délibéré le 15 mai 2019

1 des recettes de fonctionnement toujours très contraintes

recettes réelles de fonctionnement		évolution en % avec N-1
CA 2014	14 362 629 €	
CA 2017	14 501 161 €	
CA 2018	14 787 178 €	1,97%
CA 2019	14 909 639 €	0,83%
estimation 2020	15 138 577 €	1,54%
Projet de bp 2021	14 835 236 €	

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 8,62% de 2014 à 2019 ; les recettes réelles de 3,81%, ce qui explique la dégradation de l'autofinancement sur cette période.

	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE					
	CA 2014	CA2017	CA2018	CA 2019	estim 2020	projet de bp 2021
013 Atténuation de charges	397 023 €	168 539 €	109 663 €	130 817 €	71 548 €	39 749 €
70 produit des services et du dom	261 948 €	520 627 €	553 974 €	569 141 €	408 208 €	342 000 €
73 impôts et taxes	8 635 870 €	8 838 478 €	9 001 725 €	9 259 105 €	9 293 603 €	9 064 000 €
74 dotations, participations	4 926 108 €	4 818 307 €	4 886 197 €	4 803 464 €	5 260 363 €	5 302 487 €
75 autres produits GC	116 799 €	110 900 €	146 592 €	113 560 €	83 534 €	72 000 €
76 produits financiers	4 €					
77 produits exceptionnels	24 874 €	44 308 €	89 025 €	33 549 €	21 319 €	15 000 €
TOTAL DES RECETTES REELLES	14 362 626 €	14 501 159 €	14 787 176 €	14 909 636 €	15 138 575 €	14 835 236 €

La baisse anticipée des recettes s'explique par une nécessaire prudence sur les recettes (dont les notifications ne sont pas parvenues) et par le respect de l'engagement de baisse des taux municipaux.

Atténuations de charges

Il s'agit pour l'essentiel de remboursement sur rémunération. Les remboursements sur emplois CEC/CES (Contrat emploi consolidé et Contrat emploi solidarité) représentaient 322 000 euros en 2014, 28 000 euros en 2019 ; ce qui explique la baisse de cette ligne atténuation de charges. La ligne « autres remboursements sur rémunération » est en revanche elle passée de 23 000 euros à 102 000 euros, traduisant les remboursements pour maladie (IJSS, indemnités journalières), ainsi que des remboursements d'heures syndicales du CDG et des retours FIPH.

Produits des services et du domaine

Ce poste a plus que doublé entre 2014 et 2019, du fait essentiellement de la ligne 7067 « redevances et droits des services périscolaires » passant de 45 000 euros à 346 000 euros. Un changement dans la gestion de la cantine scolaire explique cette forte variation. (Fin du contrat Avenance). Le contexte sanitaire incite à la prudence, il doit être pris en compte tant sur les dépenses (achat des repas par la ville) que sur les recettes (achat par les familles des repas).

Impôts et taxes

Tableau des prévisionnels et bases fiscales

	2014			2019			2020		
	BASE	TAUX	PRODUIT	BASE	TAUX	PRODUIT	BASES PREVISIONS	TAUX	PRODUIT
TH	9 605 000 €	23,11%	2 219 716 €	10 110 000 €	23,11%	2 336 421 €			2 407 600 €
TFPB	9 273 000 €	35,18%	3 262 241 €	10 554 000 €	35,18%	3 712 897 €	10 865 793 €	35,18%	3 822 586 €
TFPNB	71 000 €	74,31%	52 760 €	59 300 €	74,31%	44 066 €	59 500 €	74,31%	44 214 €
TOTAL			5 534 717 €			6 093 384 €			6 274 400 €

Pour rappel, une augmentation de 9,36% des bases entre 2014 et 2019 explique l'augmentation du produit fiscal de 558 667 €, traduisant la revalorisation forfaitaire des bases, et l'arrivée de nouvelles constructions, dans une certaine mesure, non estimée ici. Le produit réel 2020 est estimé à 6,32 millions d'euros.

Produits encaissés

Les produits réellement encaissés sont passés de 5,58 millions d'euros en 2014 à 6,18 millions d'euros en 2019 et 6,32 millions d'euros en 2020.

Evolution des taux

Après une augmentation de 30% en 2009³, les taux sont restés à un niveau élevé.

Sur la taxe foncière, les bases par habitant sont certes inférieures aux bases moyennes régionales de 5,14% ce qui révèle une valeur cadastrale moins importante, mais le taux d'imposition de la ville est 24% supérieur au taux de la moyenne régionale et bien supérieur aux villes alentours.

Montant des bases fiscales par habitant 2019 en €				
	Marly	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation	886	735	862	1 434
taxe foncière sur PB	913	959	960	1 384
Taxe foncière sur PNB	5	7	7	11

sources : fiches AEFF , DGFIP 2019

	Taux de fiscalité en %			
	Marly	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation	23,11	27,18	22,34	16,66
taxe foncière sur PB	35,18	27,9	28,35	22,58
Taxe foncière sur PNB	74,31	62,77	64,31	53,69

sources : fiches AEFF , DGFIP 2019

Comme cela était indiqué déjà au DOB 2020, en 2023 plus aucun foyer ne paiera de TH sur sa résidence principale. Afin de compenser la perte du produit de la Taxe d'Habitation, la loi prévoit le transfert d'une fraction de la part départementale de la Taxe sur le Foncier bâti (TFPB) aux communes à compter de 2021. Ainsi, le taux de TFPB 2021 de la commune sera égal au taux départemental de foncier bâti

³ Le taux de TH était passé de 17,78% à 23,11%, le taux de TFPB de 27,06% à 35,18% de 2008 à 2009.

2020 auquel se cumule le taux communal de foncier bâti 2020. Les communes conserveront leur pouvoir de taux sur cette nouvelle référence dès 2021. Toutefois, le principe de transfert d'une fraction de la TFPB des Départements ne permet pas de compenser intégralement toutes les communes à l'Euro près de la perte du produit TH. Un coefficient correcteur sera donc mis en place pour neutraliser les écarts de la compensation.

Compte tenu du niveau des taux de Taxe foncière, une baisse de la fiscalité est envisagée pour 2021.

Dotations et participations

	Principales dotations de l'Etat				
	2014	2017	2018	2019	2020
dotation forfaitaire	2 910 878 €	2 169 613 €	2 170 005 €	2 147 580 €	2 175 806 €
dotation de solidarité urbaine	878 757 €	1 333 460 €	1 385 368 €	1 429 220 €	1 477 360 €
dotation nat de péréquation	61 186 €	105 730 €	126 876 €	130 013 €	143 972 €
	3 850 821 €	3 608 803 €	3 682 249 €	3 706 813 €	3 797 138 €

Pour le BP 2021, les dotations de l'Etat sont maintenues à hauteur de leur valeur de 2020 ; il en est de même pour l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire.

L'analyse des recettes de fonctionnement montre que les marges de manœuvre sont limitées, dans la mesure où la seule imposition sur laquelle la ville peut encore exercer son autonomie est la taxe foncière, dont les taux sont bien supérieurs aux moyennes nationales, régionales et départementales. Seul un élargissement de l'assiette de cet impôt (nouvelles constructions) permettrait de dégager des recettes supplémentaires. La reprise par la ville de la part départementale de TFPB en compensation de la perte de TH marquera l'année 2021.

CONCLUSION SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement ne peut être amélioré de manière significative que par la baisse des dépenses, et non par une hausse des recettes, les taux d'imposition étant élevés, et la ville ayant pris l'engagement de les baisser. Parmi ces dépenses de fonctionnement, les dépenses liées aux personnels contractuels sont particulièrement élevées.

Une section d'investissement à dynamiser au service d'un projet

L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement est déterminante pour fixer le niveau d'investissement de l'exercice. Si cette épargne brute couvre le capital de la dette à rembourser, l'épargne nette reste positive. Le projet de budget doit tenir compte de ces éléments pour équilibrer dépenses et recettes d'investissement.

I. Conforter et varier le financement des investissements

Les dépenses d'investissement sont couvertes par trois recettes principales, l'autofinancement, les emprunts (dont le niveau dépend lui-même de celui de l'autofinancement) et les subventions.

→ L'autofinancement à conforter

L'article L1612-4 du Code général des collectivités territoriales impose aux collectivités territoriales un principe d'équilibre réel de leurs dépenses et de leurs recettes par section (fonctionnement et investissement) lors de la rédaction du budget. L'emprunt ne peut couvrir que des dépenses d'investissement. Le remboursement du capital de la dette doit être couvert par la somme des ressources propres d'investissement, du virement de la section de fonctionnement et des amortissements.

Le virement à la section d'investissement (prévision budgétaire)

Le virement de la section de fonctionnement correspond à l'économie prévue dans le budget de fonctionnement, qui est transférée en recette d'investissement.

virement à la section d'investissement en €	
2014	1 537 666 €
2017	2 199 587 €
2018	1 378 178 €
2019	1 760 932 €
2020	1 496 460 €
2021	1 700 000 €

Ce montant a pour finalité de permettre le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital, et, pour le surplus, de financer les autres dépenses d'investissement.

L'épargne brute, l'épargne nette et la marge d'autofinancement courant, après exécution du budget

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Pour calculer l'épargne nette, on en déduit le remboursement de la dette en capital.

	2014	2017	2018	2019
CAF brute	1 723 260 €	1 098 842 €	1 153 290 €	1 150 043 €
annuité en capita	639 699 €	673 503 €	692 751 €	794 049 €
CAF nette	1 083 561 €	425 339 €	460 539 €	355 994 €

Sources fiches AEEF, DGFiP et rapport CRC pour 2014

	estim CA 2020
Recettes réelles de FNT	15 138 577,00 €
Dépenses réelles de FNT	13 029 529,00 €
Différence (Caf brute simp)	2 109 048,00 €
remboursement en capital	821 501,00 €
Différence (caf nette simp)	1 287 547,00 €

La marge d'autofinancement courant est une autre façon d'évaluer l'autofinancement disponible de la collectivité. Elle se calcule ainsi : (dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette en capital) / Recettes réelles de fonctionnement.

Plus ce ratio est proche de 1, et plus la capacité d'autofinancement se réduit.

	DRF	Rbrsment en capital	RRF	marge d'autofinancement
2017	13 368 695 €	673 503 €	14 467 537 €	0,9706
2018	13 594 131 €	692 751 €	14 747 421 €	0,9688
2019	13 738 277 €	794 049 €	14 888 320 €	0,9761
2020	13 029 539 €	821 501 €	15 138 577 €	0,9149

→ Une recherche de subventions d'investissement à renforcer

Subventions d'investissement reçues et taux de sub / Dépenses d'équipement			
	subventions reçues	dépenses d'équipement	taux de subvention
2017	438 268 €	3 404 617 €	12,87%
2018	928 423 €	1 558 795 €	59,56%
2019	475 427 €	2 730 376 €	17,41%
2020	230 103 €	2 164 380 €	10,63%

1 100 700 euros avaient été inscrits au bp 2020 et seulement 230 103 euros ont été perçus.

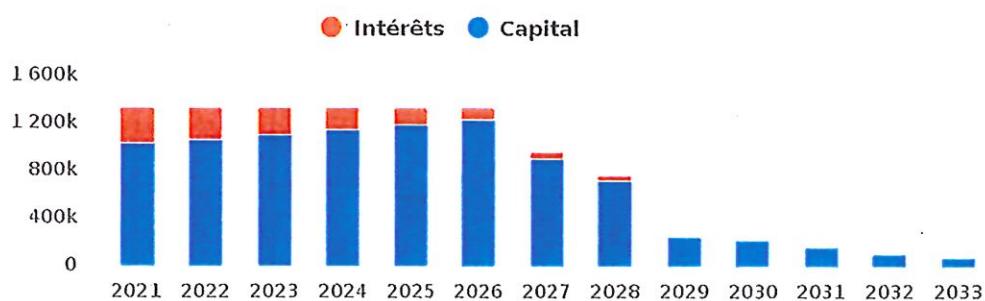
200 000 Euros passeront en reste à réaliser, et 500 000 euros sont attendus en 2021 en plus des 427 000 euros relatifs aux carrières.

A noter qu'en 2021, le FCTVA perçu sur les dépenses n-2 devrait s'établir aux alentours de 450 000 euros.

Un niveau de dettes déterminé par le niveau de dette contracté et par la capacité de financement

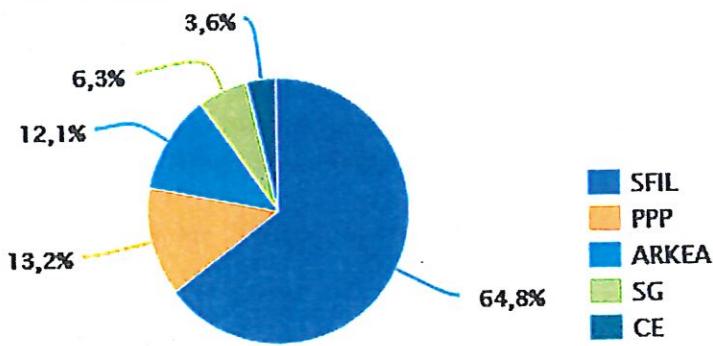
En considérant le niveau actuel de dettes, le profil d'extinction globale se présente comme suit, y compris la dette liée au PPP éclairage public :

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2021	9 156 322,09 €	1 027 405,05 €	300 180,39 €	1 327 585,44 €	8 128 917,05 €
2022	8 128 917,05 €	1 063 845,88 €	263 625,67 €	1 327 471,55 €	7 065 071,18 €
2023	7 065 071,18 €	1 101 850,37 €	225 606,53 €	1 327 456,90 €	5 963 220,82 €
2024	5 963 220,82 €	1 141 489,28 €	186 380,57 €	1 327 869,85 €	4 821 731,55 €
2025	4 821 731,55 €	1 182 836,66 €	144 912,01 €	1 327 748,67 €	3 638 894,90 €
2026	3 638 894,90 €	1 225 969,98 €	102 097,57 €	1 328 067,55 €	2 412 924,92 €
2027	2 412 924,92 €	898 616,90 €	62 009,01 €	960 625,91 €	1 514 307,96 €
2028	1 514 307,96 €	721 420,99 €	31 398,86 €	752 819,85 €	792 886,97 €
2029	792 886,97 €	248 520,65 €	10 796,74 €	259 317,39 €	544 366,32 €
2030	544 366,32 €	212 388,90 €	6 912,84 €	219 301,74 €	331 977,42 €
2031	331 977,42 €	156 977,42 €	3 601,58 €	160 579,00 €	175 000,00 €
2032	175 000,00 €	100 000,00 €	1 856,26 €	101 856,26 €	75 000,00 €
2033	75 000,00 €	75 000,00 €	506,26 €	75 506,26 €	0,00 €

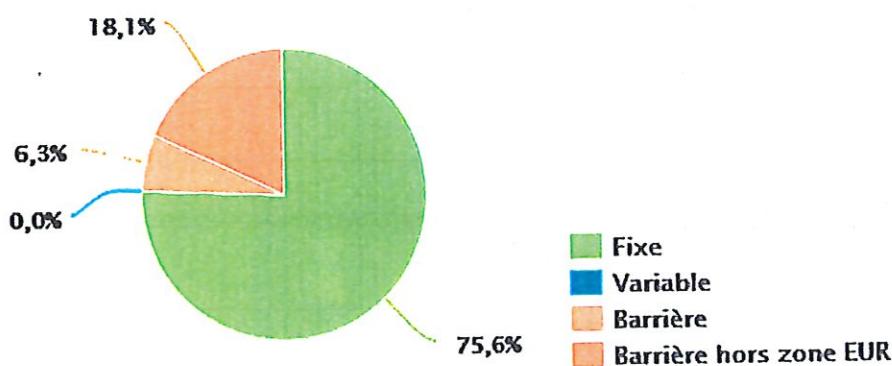


Profil détaillé

Référence	Prêteur	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
000062	SOCIETE GENERALE	74 536,85 €	76 027,59 €	77 548,14 €	79 099,10 €	80 681,08 €	82 294,71 €	83 940,48 €
Refin-Lot 2	SFIL CAFFIL	187 091,19 €	196 445,75 €	206 268,04 €	216 581,44 €	227 410,51 €	238 781,04 €	250 720,09 €
4369339	CAISSE D'EPARGNE	32 553,86 €	33 209,83 €	33 879,03 €	34 561,69 €	35 258,14 €	35 968,61 €	36 693,39 €
MON283277EUR	ARKEA	159 520,88 €	165 915,91 €	172 567,31 €	179 485,34 €	186 680,73 €	194 164,55 €	49 745,24 €
MIN510512EUR	SFIL CAFFIL	95 187,54 €	96 960,77 €	98 767,02 €	100 606,93 €	102 481,10 €	104 390,19 €	106 334,86 €
Lot 1 Ream	SFIL CAFFIL	201 271,17 €	211 525,00 €	222 301,19 €	233 626,40 €	245 528,56 €	258 037,07 €	271 182,84 €
MON522515EUR	SFIL CAFFIL	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
PPP	PPP	177 243,56 €	183 761,03 €	190 519,64 €	197 528,38 €	204 796,54 €	212 333,81 €	
total		1 027 405,05 €	1 063 845,88 €	1 101 850,37 €	1 141 489,28 €	1 182 836,66 €	1 225 969,98 €	898 616,90 €



Dette par profil de risques



Un emprunt contracté auprès de la CAF d'un montant de 139 137 euros à taux zéro (relatif au nouveau bâtiment Marie Curie) interviendra en recettes d'investissement en 2021. Premier remboursement en 2022. (10 annualités).

II. Initier la trajectoire d'investissement du mandat

2020 et 2021 doivent permettre de réduire les dépenses de fonctionnement afin de restaurer un autofinancement satisfaisant. Simultanément, les services devront assurer les études nécessaires au lancement des projets municipaux. L'objectif d'investissement, de l'ordre de 2,5 millions d'euros de dépenses d'équipement reste ambitieux en l'absence d'appel nouveau à l'emprunt.

« Le dossier de renouvellement urbain a pour objectif de mettre en œuvre un projet d'envergure qui, à son terme, devrait permettre au quartier de la Briquette de sortir de la géographie prioritaire du contrat de ville. Pour ce faire, de nombreux partenaires travaillent sous un pilotage d'agglomération à la conception d'un programme d'aménagement global du quartier. Sont réunis autour de ce projet la CAVM, la ville, divers services de l'Etat via l'ANRU, les bailleurs, ou la Région, Les champs d'interventions sont nombreux et impacteront lourdement l'ensemble des éléments structurants composant la vie des habitants du quartier : le logement (démolition/reconstruction), nouveaux équipements publics, aménagement des espaces publics et espaces de vie ou développement économique. Ce projet devra s'accompagner d'un volet d'accompagnement des habitants et de la vie sociale. Le projet sera programmé sur une période de 10 ans... » (rob 2020)

Ce projet comprend notamment la construction d'un groupe scolaire. Les études seront lancées en 2021.

<u>Etudes relatives à la place G Peri, au parc urbain et au groupe scolaire</u>	80 000 Euros
<u>Suite et fin du comblement des carrières et voiries</u>	1 000 000 Euros
<u>Démolition du bâtiment désaffecté de l'école Marie Curie</u>	450 000 Euros
<u>Poursuite du Partenariat Public Privé éclairage public,</u>	344 000 Euros
<u>Réaménagement de l'espace accueil de l'Hôtel de Ville</u>	190 000 Euros
<u>Vidéo protection</u>	80 000 Euros

Acquisition de matériel nécessaire au bon fonctionnement des services et des équipements : informatique, véhicules, mobilier et matériel scolaire.

CONCLUSION SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2021 est une année de préparation et de lancement des projets, concernant notamment la future école de la Briquette. Le dossier du comblement des carrières sera enfin terminé, et un projet d'aménagement de la mairie doit aboutir.